



Date de préparation: 04-janv.-2010

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Code du produit</b>	F135-DC74A
<b>Nom commercial</b>	CHEMBUILD WHITE
<b>Communiquer avec le fabricant</b>	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNE MEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### APERÇU DES URGENCES

#### DANGER!

LIQUIDE ET VAPEUR INFLAMMABLES.  
NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ETRE PERMANENTS.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Irrite modérément les yeux.
<b>Peau</b>	Irritant pour la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Système nerveux central. Tractus gastro-intestinal. Troubles rénaux. Troubles hépatiques. Troubles cutanés.

**Interactions avec d'autres produits chimiques** La consommation d'alcool peut augmenter les effets toxiques.

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
PROPRIETARY PIGMENT (NIUSANCE DUST)	13983-17-0	10 - 30
BISPHENOL A TYPE EPOXY RESIN		10 - 30
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	13463-67-7	10 - 30
MODIFIED EPOXY RESIN		10 - 30
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	7.8383
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE	66402-68-4	5 - 10
EPOXY RESIN	2461-15-6	5 - 10
TALC (RESPIRABLE DUST)	14807-96-6	1 - 5
MICA (RESPIRABLE DUST)	12001-26-2	1 - 5
AMORPHOUS SILICA	7631-86-9	1 - 5
XYLENE	1330-20-7	1.7692
ALUMINUM OXIDES	1344-28-1	1 - 5
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.434

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Inflammable.
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ) - Mousse - Poudre d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Aldéhydes.

#### Dangers spécifiques provenant de la substance chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et elles peuvent se répandre sur le sol. La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.
----------------------------------	--

<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Stockage

Eloigner de la chaleur, des étincelles et des flammes. LES VAPEURS PEUVENT PROVOQUER UN FEU A INFLAMMATION INSTANTANEE. Utiliser uniquement dans un endroit équipé d'une installation résistant au feu. Eteindre toutes les flammes et veilleuses, ainsi que les cuisinières, appareils de chauffage, moteurs électriques et toutes autres sources de combustion pendant l'utilisation et jusqu'à ce que toutes les vapeurs aient été éliminées. Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

Composant	ACGIH TLV	OSHA PEL	Quebec TWAEV	Ontario TWAEV	Mexico OEL (TWA)
PROPRIETARY PIGMENT (NIUSANCE DUST)			TWA: 5 ppm TWA: 10 ppm		
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> STEL: 20 mg/m <sup>3</sup>
METHYL ISOBUTYL KETONE	TWA: 50 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm STEL: 300 mg/m <sup>3</sup> STEL: 75 ppm TWA: 100 ppm TWA: 410 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm STEL: 307 mg/m <sup>3</sup> STEL: 75 ppm	TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> TWA: 50 ppm STEL: 75 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 205 mg/m <sup>3</sup> STEL: 307 mg/m <sup>3</sup> STEL: 75 ppm
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup>		TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 fibres/cm <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 0.2 mg/m <sup>3</sup> STEL: 10 mg/m <sup>3</sup>
TALC (RESPIRABLE DUST)	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>
MICA (RESPIRABLE DUST)	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>
XYLENE	TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 651 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 150 ppm STEL: 650 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 150 ppm STEL: 655 mg/m <sup>3</sup>
ALUMINUM OXIDES	TWA: 1 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 5 mg/m <sup>3</sup> TWA: 15 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>
ETHYL BENZENE	TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm	TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm	TWA: 434 mg/m <sup>3</sup> TWA: 100 ppm STEL: 125 ppm STEL: 543 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 540 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 435 mg/m <sup>3</sup> STEL: 125 ppm STEL: 545 mg/m <sup>3</sup>

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

#### Protection individuelle

**Protection de la peau** Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables  
**Protection du visage/des yeux** S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique.  
**Protection respiratoire** **Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.** Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.

**Considérations d'hygiène générale** A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le decoupage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	24°C / 75.0°F
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	114 - 142°C / 237.0 - 288.0°F
<b>Supérieure Limites de explosión</b>	Pas d'information disponible
<b>Inférieure Limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	1.59681
<b>Densité</b>	13.28789
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	1.402
<b>% de matières volatiles en poids</b>	10.5450
<b>% volatil en volume</b>	20.7194

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Amines.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Amines.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	10000 mg/kg ( Rat )		
METHYL ISOBUTYL KETONE	2080 mg/kg ( Rat )	16000 mg/kg ( Rabbit )	8.2 mg/L ( Rat ) 4 h
EPOXY RESIN	7800 mg/kg ( Rat )		
AMORPHOUS SILICA	5000 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	2.2 mg/L ( Rat ) 1 h
XYLENE	4300 mg/kg ( Rat )	1700 mg/kg ( Rabbit )	47635 mg/L ( Rat ) 4 h 5000 ppm ( Rat ) 4 h
ALUMINUM OXIDES	5000 mg/kg ( Rat )		
ETHYL BENZENE	3500 mg/kg ( Rat )	15354 mg/kg ( Rabbit )	17.2 mg/L ( Rat ) 4 h

**irritation** Pas d'information disponible

**Corrosivité** Pas d'information disponible  
**Sensibilisation** Pas d'information disponible

**Toxicité chronique**

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

Composant	ACGIH	IARC	NTP	OSHA	Mexique
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)		Group 2B		X	
ETHYL BENZENE	A3	Group 2B		X	

**effets mutagènes** Pas d'information disponible  
**Effets reproductifs** Pas d'information disponible  
**Effets sur le développement** Pas d'information disponible  
**Tératogénicité** Pas d'information disponible  
**Effets sur l'organe-cible** Sang, Système nerveux central, Système vasculaire central, Tractus gastro-intestinal, Yeux, Reins, Foie, Poumons, Appareil respiratoire, Peau.

**Renseignements sur le perturbateur endocrinien** Pas d'information disponible

Composant	UE - liste de candidats des perturbateurs endocriniens	UE - perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
BISPHENOL A TYPE EPOXY RESIN	Group III Chemical		

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité**

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
METHYL ISOBUTYL KETONE	EC50 = 400 mg/L 96 h	LC50= 505 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 79.6 mg/L 5 min	EC50 = 4280.0 mg/L 24 h EC50 = 170 mg/L 48 h
TALC (RESPIRABLE DUST)		LC50> 100 g/L Brachydanio rerio 96 h		
AMORPHOUS SILICA	EC50 = 440 mg/L 72 h	LC50= 5000 mg/L Brachydanio rerio 96 h		EC50 = 7600 mg/L 48 h
XYLENE		LC50= 13.4 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 8.05 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 16.1 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 26.7 mg/L Pimephales promelas 96 h	EC50 = 0.0084 mg/L 24 h	EC50 = 3.82 mg/L 48 h LC50 = 0.6 mg/L 48 h
ETHYL BENZENE	EC50 = 4.6 mg/L 72 h EC50 > 438 mg/L 96 h	LC50= 14.0 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 9.09 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 150.0 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 4.2 mg/L Oncorhynchus mykiss 96 h LC50= 32 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50= 48.5 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 9.6 mg/L Poecilia reticulata 96 h	EC50 = 9.68 mg/L 30 min EC50 = 96 mg/L 24 h	EC50 1.8 - 2.4 mg/L 48 h

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Ground Transportation Only. Call TNESEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.  
**Proper Shipping Name** UN1263,PAINT,3,PGIII,ERG 128

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL/NDL</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>AICS</b>	N'est pas conforme à (aux)

**Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, Section 112, Polluants atmosphériques dangereux (HAP) (voir 40 CFR 61)**  
 Ce produit contient les polluants atmosphériques dangereux (HAP) suivants :

**Composant**  
 METHYL ISOBUTYL KETONE  
 XYLENE  
 ETHYL BENZENE

#### Réglementations fédérales des Etats-Unis

#### SARA 313

Composant	No. CAS	% en poids	SARA 313 - valeurs du seuil
METHYL ISOBUTYL KETONE	108-10-1	7.8383	1.0
XYLENE	1330-20-7	1.7692	1.0
ETHYL BENZENE	100-41-4	0.434	0.1

#### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	non
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE		X		
XYLENE	100 lb			X

Composant	CWA - quantités à déclarer	CWA - polluants toxiques	CWA - polluants prioritaires	CWA - substances dangereuses
ETHYL BENZENE	1000 lb	X	X	X

**CERCLA**

Composant	Hazardous Substances RQs	CERCLA EHS RQs
METHYL ISOBUTYL KETONE	5000 lb	
XYLENE	100 lb	
ETHYL BENZENE	1000 lb	

**Réglementations des Etats****Proposition 65 de la Californie**

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

Composant	No. CAS	Prop. 65 de la Californie
ETHYL BENZENE	100-41-4	Carcinogen

**State Right-to-Know**

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
TITANIUM DIOXIDE (TOTAL DUST)	X	X	X		X
METHYL ISOBUTYL KETONE	X	X	X	X	X
SILICON DIOXIDE/ALUMINUM OXIDE		X	X		X
TALC (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
MICA (RESPIRABLE DUST)	X	X	X		X
AMORPHOUS SILICA	X		X		
XYLENE	X	X	X	X	X
ALUMINUM OXIDES	X	X	X		X
ETHYL BENZENE	X	X	X	X	X

**Autres réglementations internationales****Canada**

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

**Classe de dangers du SIMDUT**

B2 Liquide inflammable

D2B Matières toxiques



Composant	NPRI
METHYL ISOBUTYL KETONE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
XYLENE	Part 1, Group 1 Substance; Part 5 Substance
ALUMINUM OXIDES	Part 1, Group 1 Substance (fibrous form)
ETHYL BENZENE	Part 1, Group 1 Substance

**Légende**

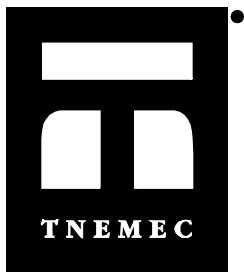
INRP - Inventaire national des rejets de polluants

**16. AUTRES INFORMATIONS****Date de révision:** 29-déc.-2009**Sommaire** Pas d'information disponible**HMIS** Santé 0 Inflammabilité 0 Reactivity 1**Clause de non-responsabilité**

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**



Date de préparation: 30-déc.-2009

Date de révision: 29-déc.-2009

Numéro de révision: 0

## 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

<b>Code du produit</b>	F135-0135B
<b>Nom commercial</b>	CHEMBUILD CONVERTER
<b>Communiquer avec le fabricant</b>	Tnemec Company, Inc. 6800 Trajet D'entreprise, Kansas-City, MO 64120-1372
<b>Numéro de téléphone d'appel d'urgence</b>	800-535-5053 (INFOTRAC) - TNE MEC REGULATORY DEPT: 816-474-3400

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### APERÇU DES URGENCES

#### DANGER!

NOCIF EN CAS D'INHALATION.  
PROVOQUE BRÛLURES DE LA PEAU ET DES YEUX.  
NOCIF OU FATAL EN CAS D'INGESTION.  
PEUVENT AFFECTER LE CERVEAU OU LE SYSTEME NERVEUX ET PROVOQUER DES ETOURDISSEMENTS,  
UNE MIGRAINE OU DES NAUSEES.  
PEUT CAUSER UNE IRRITATION DES YEUX, DE LA PEAU, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES VOIES  
RESPIRATOIRES.  
PEUT CAUSER UNE RÉACTION ALLERGIQUE CUTANÉE; LES EFFETS PEUVENT ETRE PERMANENTS.

#### Effets potentiels sur la santé

**Voies majeures d'exposition** Contact avec les yeux, Inhalation, Contact avec la peau.

#### Effets aigus

<b>Yeux</b>	Provoque des brûlures.
<b>Peau</b>	Provoque des brûlures. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Inhalation</b>	Irritant pour les voies respiratoires.
<b>Ingestion</b>	Peut être nocif par ingestion.

#### Effets chroniques

AVIS: Les rapports ont associé une surexposition professionnelle répétée et prolongée aux solvants à des dommages permanents au cerveau et au système nerveux. L'emploi abusif intentionnel consistant à concentrer et à inhaler le contenu peut être nocif ou fatal.

Consulter la section 11 pour des données toxicologiques supplémentaires.

**Conditions médicales aggravées** Pas d'information disponible

**Interactions avec d'autres produits chimiques** Pas d'information disponible

**Effets potentiels sur l'environnement** Voir section 12 pour des informations écologiques additionnelles

## 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### Composants dangereux

Composant	No. CAS	% en poids
POLYAMIDE RESIN	68410-23-1	30 - 60
BENZYL ALCOHOL	100-51-6	21.886
MODIFIED ALIPHATIC AMINE	9046-10-0	10 - 30
NONYLPHENOL	84852-15-3	5 - 10

### 4. PREMIERS SOINS

<b>Contact avec les yeux</b>	Bien rincer à l'eau abondante pendant au moins 15 minutes.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.
<b>Ingestion</b>	En cas d'ingestion, ne pas provoquer de vomissement. Appeler un médecin immédiatement.
<b>Inhalation</b>	Amener la victime à l'air libre. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

<b>Indice d'inflammabilité</b>	Pas d'information disponible
<b>Moyen d'extinction approprié</b>	Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Un contact avec l'eau peut provoquer une déflagration. Utilisation: Dioxyde de carbone (CO2) - Mousse - Poudre d'extinction
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Oxydes de carbone, hydrocarbures. Oxydes d'azote. Aldéhydes. Ammoniac. Cétones.
<b>Dangers spécifiques provenant de la substance chimique</b>	La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
<b>Équipement de protection et précautions pour les pompiers</b>	Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Peut engendrer une augmentation de la chaleur et de la pression dans des récipients fermés.

### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

<b>Précautions individuelles</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'inflammation.
<b>Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales.
<b>Autres informations</b>	Sans objet

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### Manipulation

Fermer le conteneur après chaque utilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter lunettes de protection chimique. Porter des gants/des vêtements de protection. Ne pas brûler les fûts vides ou les exposer au chalumeau. Dans le cas de mélanges, consulter les étiquettes et les fiches techniques santé-sécurité de tous les constituants. Se laver à fond après manipulation.

### Stockage

Empêcher l'accumulation de vapeurs en ouvrant toutes les fenêtres et les portes pour produire des courants d'air.

## 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives au sujet de l'exposition

**Mesures d'ordre technique** Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

### Protection individuelle

<b>Protection de la peau</b>	Vêtement léger de protection, Tablier, Gants imperméables
<b>Protection du visage/des yeux</b>	lunettes de protection chimique. S'il y a un risque d'éclaboussures, porter Écran facial.
<b>Protection respiratoire</b>	<b>Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate.</b> Ne pas respirer la poussière, les vapeurs ou la brume de vaporisation. Veillez à ce que de l'air frais entre pendant l'application et le séchage. En cas de larmoiement, migraine ou étourdissement ou si l'appareil de contrôle de la qualité de l'air démontre que les niveaux de vapeurs / brumes sont supérieurs aux limites acceptables, portez un masque respiratoire approprié et bien ajusté (approuvé par NIOSH) pendant et après l'application. Suivez les instructions du fabricant pour l'utilisation du masque respiratoire.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Eviter de respirer la poussière produite par le découpage, le sablage, ou le meulage.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Point d'éclair</b>	94°C / 201.0°F
<b>Point/intervalle d'ébullition</b>	Pas d'information disponible.0.0
<b>Supérieure Limites de explosión</b>	Pas d'information disponible
<b>Inférieure Limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité gazeuse</b>	Pas d'information disponible
<b>Densité</b>	.98442
<b>Densité</b>	8.19182
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)</b>	.179
<b>% de matières volatiles en poids</b>	2.1890
<b>% volatil en volume</b>	2.0608

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>Stabilité chimique</b>	Stable	<b>Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles. Composants époxy.
<b>Produits incompatibles</b>	Oxydants forts. Bases. Acides. Des métaux. Hypochlorites. Peroxydes. Composés d'hydroxyle. Eau, alcools, amines, bases fortes, composants métalliques, matériaux tensio-actifs.	<b>Possibilité de réactions dangereuses</b>	Néant dans des conditions normales de traitement

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicité aiguë

#### Information sur les composants

Composant	LD50 Orale	LD50 Cutané	LC50 Inhalation
BENZYL ALCOHOL	1230 mg/kg ( Rat )	2000 mg/kg ( Rabbit )	8.8 mg/L ( Rat ) 4 h
MODIFIED ALIPHATIC AMINE	242 mg/kg ( Rat )	360 mg/kg ( Rabbit )	
NONYLPHENOL	580 mg/kg ( Rat )	2031 mg/kg ( Rabbit )	

<b>irritation</b>	Pas d'information disponible
<b>Corrosivité</b>	Pas d'information disponible
<b>Sensibilisation</b>	Pas d'information disponible

### Toxicité chronique

**Cancérogénicité** Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a listé tout ingrédient comme carcinogène

<b>effets mutagènes</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets reproductifs</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur le développement</b>	Pas d'information disponible
<b>Tératogénicité</b>	Pas d'information disponible
<b>Effets sur l'organe-cible</b>	Pas d'information disponible
<b>Renseignements sur le perturbateur endocrinien</b>	Pas d'information disponible

Composant	UE - liste de candidats des perturbateurs endocriniens	UE - perturbateurs endocriniens - substances évaluées	Japon - Renseignements sur le perturbateur endocrinien
NONYLPHENOL	Group II Chemical	Medium Exposure Concern	

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Composant	Algue d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Puce d'eau
BENZYL ALCOHOL	EC50 = 35 mg/L 3 h	LC50= 460 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50= 10 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	EC50 = 63.7 mg/L 5 min EC50 = 63.7 mg/L 15 min EC50 = 71.4 mg/L 30 min EC50 = 50 mg/L 5 min	EC50 = 23 mg/L 48 h
NONYLPHENOL	EC50 = 0.41 mg/L 96 h	LC50= 0.135 mg/L Pimephales promelas 96 h		EC50 = 0.14 mg/L 48 h EC50 = 0.140 mg/L 48 h

### 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

<b>Méthodes d'élimination</b>	Conserver le récipient bien fermé. En cas de renversement, retenir le matériau renversé et l'enlever avec un produit absorbant inerte. Mettre au rebut le produit absorbant contaminé, le conteneur et le contenu inutilisé conformément aux réglementations locales, de l'Etat et fédérales
<b>Emballages contaminés</b>	Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination

### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT** Ground Transportation Only. Call TNEMEC Traffic Department - 816-474-3400 for other modes of Transportation.  
**Proper Shipping Name** PAINT IN OIL

### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

#### Inventaires internationales

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>DSL/NDL</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>Chine</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	N'est pas conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

#### Réglementations fédérales des Etats-Unis

##### SARA 313

##### Classification de danger SARA 311/312

<b>Risque chronique pour la santé</b>	non
<b>Risque aigu pour la santé</b>	oui
<b>Risque d'incendie</b>	oui
<b>Risque d'échappement soudain de la pression</b>	non
<b>Danger de réaction</b>	non

#### CERCLA

##### Réglementations des Etats

##### Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les substances suivantes qui sont incluses dans la proposition 65 :

##### State Right-to-Know

Composant	Massachusetts	New Jersey	Pennsylvanie	Illinois	Rhode Island
BENZYL ALCOHOL	X		X		
NONYLPHENOL	X		X		

#### Autres réglementations internationales

## Canada

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC.

## Classe de dangers du SIMDUT

Non contrôlé

Composant	NPRI
NONYLPHENOL	Part 1, Group 1 Substance

## Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Date de révision: 29-déc.-2009

Sommaire Pas d'information disponible

HMIS Santé 0 Inflammabilité 0 Reactivity 1

## Clause de non-responsabilité

Pour des renseignements précis au sujet des normes d'hygiène et de sécurité au travail, veuillez consulter le Code of Federal Regulations, section 29, article 1910.

À notre connaissance, les renseignements contenus dans les présentes sont précis. Toutefois, ni Tnemec Company ni aucune de ses filiales n'assument une responsabilité quelconque pour l'exactitude ou la complétude des renseignements contenus dans les présentes. La détermination finale de la pertinence de tout produit est la responsabilité de l'utilisateur uniquement. Tous les produits peuvent présenter des risques inconnus pour la santé et doivent être utilisés avec prudence. Même si certains risques sont décrits ici, nous ne pouvons garantir que ceux-ci sont les seuls risques qui existent.

**Risques secondaires**